



Paris, le 25 JUIL. 2019

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie,
Messieurs les vice-recteurs,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'éducation nationale,
Monsieur le chef de service de l'éducation
nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon,
Monsieur le directeur de l'Agence pour
l'enseignement du français à l'étranger,
Monsieur le directeur de la Mission laïque
française.

Objet : Parlement des enfants 2019-2020

Au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, l'École prépare les élèves à respecter autrui, à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des règles et des principes qui fondent la démocratie. Les enseignements et les actions éducatives engagés en ce sens revêtent une importance majeure dans la scolarité des élèves.

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse depuis 1994, le Parlement des enfants permet à des élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société annuel. À ce titre, cette action s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève, visant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Pour sa 24^{ème} édition, le Parlement des enfants propose à deux classes de CM2 par circonscription législative d'élaborer leur proposition de loi sur la question de société suivante : « *L'égalité entre les femmes et les hommes* ».

Il appartient aux inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale et de la jeunesse, de choisir, parmi les classes volontaires, les deux classes qui participeront à l'opération dans les 577 circonscriptions législatives. Ils veillent dans la mesure du possible à privilégier les écoles n'ayant pas participé à la précédente édition du Parlement des enfants.

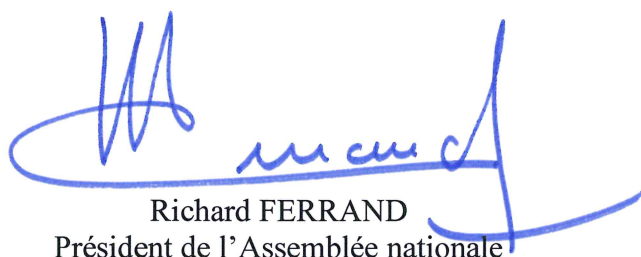
La meilleure proposition de loi sélectionnée par chaque jury académique est ensuite transmise au jury national du Parlement des enfants. Quatre propositions finalistes sont sélectionnées et soumises au vote électronique de l'ensemble des classes participantes. Celle qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sera élue proposition de loi du Parlement des enfants 2019-2020.

Les quatre classes finalistes seront invitées à la fin de l'année scolaire à l'Assemblée nationale pour la proclamation officielle des résultats du scrutin. La classe lauréate recevra sa distinction à cette occasion.

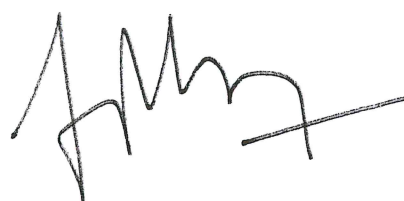
Il revient aux inspecteurs de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux référents académiques « mémoire et citoyenneté » chargés de la coordination des opérations d'assurer l'information nécessaire sur l'existence de cette opération et des modalités de participation auprès de l'ensemble des enseignants de CM2 afin que chaque circonscription soit représentée. Nous appelons également votre attention sur l'intérêt que représente, en cours d'année, un échange entre les élèves et la députée ou le député de la circonscription.

Vous trouverez ci-joint le calendrier récapitulatif de l'ensemble de l'opération pour l'année 2019-2020. Nous vous remercions de bien vouloir porter une attention toute particulière à sa mise en œuvre et de veiller au respect des délais de l'ensemble des séquences. D'autres informations relatives à l'opération ainsi que le règlement détaillé sont disponibles sur le site Eduscol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants> ainsi que sur le site officiel : <http://www.parlementdesenfants.fr/>.

Votre impulsion et votre engagement sont indispensables à la pleine réussite de cette nouvelle édition du Parlement des enfants. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.



Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale



Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

2019 - 2020 : CALENDRIER PRÉPARATOIRE POUR LE 24^E PARLEMENT DES ENFANTS

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1	J			1	D			1	V			1	D			1	M		1	V		1	M
2	V			2	L			2	S			2	D			2	J		2	S		2	J
3	S			3	M			3	D			3	L			3	V		3	D		3	V
4	D			4	M			4	L			4	M			4	S		4	L		4	S
5	L			5	J			5	M			5	M			5	D		5	M		5	D
6	M			6	V			6	M			6	J			6	L		6	M		6	L
7	M			7	S			7	J			7	S			7	M		7	J		7	M
8	J			8	D			8	V			8	S			8	M		8	V		8	M
9	V			9	L			9	S			9	D			9	J		9	S		9	J
10	S			10	M			10	D			10	L			10	V		10	D		10	V
11	D			11	M			11	L			11	M			11	S		11	L		11	S
12	L			12	J			12	M			12	M			12	D		12	M		12	D
13	M			13	V			13	M			13	J			13	L		13	M		13	L
14	M			14	S			14	J			14	V			14	M		14	J		14	M
15	J			15	D			15	V			15	S			15	M		15	V		15	M
16	V			16	L			16	S			16	D			16	J		16	S		16	J
17	S			17	M			17	D			17	L			17	V		17	D		17	V
18	D			18	M			18	L			18	M			18	S		18	L		18	S
19	L			19	J			19	M			19	M			19	D		19	M		19	D
20	M			20	V			20	M			20	J			20	L		20	M		20	L
21	M			21	S			21	J			21	V			21	M		21	J		21	M
22	J			22	D			22	V			22	S			22	M		22	V		22	M
23	V			23	L			23	S			23	D			23	J		23	S		23	J
24	S			24	M			24	D			24	L			24	V		24	D		24	V
25	D			25	M			25	L			25	M			25	S		25	L		25	S
26	L			26	J			26	M			26	M			26	D		26	M		26	D
27	M			27	V			27	M			27	J			27	L		27	M		27	L
28	M			28	S			28	J			28	V			28	M		28	J		28	M
29	J			29	D			29	V			29	S			29	M		29	V		29	M
30	V			30	L			30	S			30	L			30	J		30	S		30	J
31	S			31	M			31	V			31	M			31	D		31	D		31	V

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles